

GARDIENNAGE - CP 317

SALAIRES ET PRIMES À PARTIR DU 01/12/2022 – INDEXATION +2%

	Prochain pivot 123,14		
INDEX +2% 01/12/2022	L'indice santé lissé (10/2022):122,22 (L'indice-pivot (120,73))		
		Salaire normal	Salaire d'embauche = 95% du salaire normal durant 3 mois
FONCTION	CLASSE	€	€
Agent statique – catégorie de base	SB	16,9254	16,0791
Agent statique qualifié	SQ	17,1290	16,2726
Agent statique expert	SE	17,3327	16,4661
Agent statique langues	SEL	17,5360	16,6592
Agent mobile	M1	17,3327	16,4661
	M2	17,5360	16,6592
Transporteur de fonds	TF-TR	20,2377	19,2258
Collaborateur Vault / processing	TF - PRVA	18,3702	17,4517
Brigadier-instructeur	BI	18,3572	17,4393
Bodyguard	SBG	18,3572	17,4393
Transporteur de Munition	TM	20,5059	19,4806
Homme de métier	G	16,9254	16,0791
BASES MILITAIRES			
Agent statique bases militaires	SMB	20.5059	N.A.
Agent statique - portier – bases militaires	SMBP	20,5555 (SMB+ € 0,0496*)	N.A.
Brigadier – bases militaires	MBB	20,5803 (SMB+ € 0,0744*)	N.A.

CHÈQUES REPAS

Le chèque-repas minimal s'élève à : 3,70 EUR pour le transport du fonds – personnel non roulant; 8,00 EUR pour le transport du fonds – personnel roulant ; 4,46 EUR pour les administratifs ; et 4,19 EUR pour les employés opérationnels.

PRIMES INDEXEES	
€	
Prime 'port d'arme'	0,2288 /heure
Prime Transport de fonds	0,1219 /heure
Prime prestation avec chien (= € 99,16 par mois + prime par heure)	0,3047 /heure
Vêtements de travail – entretien (temps plein)	16,92 /mois
Vêtements de travail – entretien (temps-partiel)	8,46 /mois
Prime Stand-by (intervention après alarme)	6.95 /24 heures of 48,65 /semaine
Prime rappel hors planning dans les 48 heures	0,5485 /heure
Prime pool flexible	0,5485 /heure

PRIME DE SAMEDI, DE DIMANCHE, DES JOURS FERIES, DE NUIT ET D'EQUIPE ET DE NUIT		€
Prestations de samedi	18 % du salaire horaire effectif avec un minimum de € 3,0466	
Prestations de dimanche	23 % du salaire horaire effectif avec un minimum de € 3,8928	
Jours fériés	30 % du salaire horaire effectif avec un minimum de € 5,0776	
Prime d'équipe	2% du salaire horaire brut (sans indemnités éventuelles)	
Travail de nuit (entre 20 heures et 22 heures)	12 % du salaire horaire brut (sans indemnités éventuelles)	
Travail de nuit (entre 22 heures en 6 heures)	22,5 % SB	3,8082 €
<p>Les primes pour le travail du samedi et du dimanche et les jours fériés sont cumulables. Les primes pour le travail en équipe et le travail de nuit ne sont pas cumulables entre elles. Les primes pour le travail en équipe et le travail de nuit peuvent être combinées avec celles pour le samedi, le dimanche et les jours fériés. Le transport de valeurs a des primes différentes pour les week-ends et les jours fériés, à savoir le samedi +50% du salaire horaire effectif et le dimanche et les jours fériés +100% du salaire horaire effectif.</p>		

E.R.: Wemmer Van Heetvelde, La Centrale Générale-FGTB - rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles